

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-209

OBJET : Concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale.
Spécialité **MUSIQUE** – Disciplines : Contrebasse, Culture musicale, Ecriture musicale, Guitare.

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-244 du 11 septembre 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-36 à L. 325-51,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n° 2023-244 du 11 septembre 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2019 au 15 septembre 2024 (fin d'inscription sur la liste d'aptitude),

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale mentionne les lauréats des concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte vingt-deux (22) noms, répartis comme suit par concours et par discipline :

Spécialité	Disciplines	Concours externe	Concours interne	Total
Musique	Contrebasse	3	0	3
	Culture musicale	1	0	1
	Ecriture musicale	6	1	7
	Guitare	9	2	11
Total		19	3	22

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 16 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2024-209 DU 16 SEPTEMBRE 2024
portant mise à jour de la liste d'aptitude
de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale

Spécialité : Musique

Discipline : Contrebasse

BARY Renaud
DEMANGEON Rémi
LAPOTRE Jocelyn

Discipline : Culture musicale

DOBBY Margaret

Discipline : Ecriture musicale

DUCHESNE Morgan
DUSACQ Antoine
MARION-GALLOIS Aurélien
MONDON Anthony
WAVELET Vincent
ZELLER Rémi

Discipline : Guitare

CASTANEDA Jorge
CONIL Florian
FABER Romain
FERNANDES WEISS Ledice
GUILLOT Jean
GUIRIMAND Rémi
MAXIMKINA Anastasia
MORINIERE Antoine
PANCEK Bruno
SANTOYO MORELEON Rafael
SILVETTI Serge

La présente liste est arrêtée à vingt-deux (22) lauréats.

Un lauréat est admis sur les 2 voies de concours mais ne figure qu'une seule fois sur la liste.

Fait à Pantin, le 16 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial




Solenne LÉPINGLE

